

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cid

EU3012

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 25-sept.-2014

Date de révision :
19-avr.-2024

Numéro de révision: 2.3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Cid
UFI: N110-60TS-C00V-SFUJ
Contient Acide phosphorique; Acide sulfurique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agents de nettoyage, acides
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant Fournisseur
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

DeLaval Operations SP. z.o.o. Belgique/Luxembourg:
ul. Robotnicza 72 DeLaval N.V.
53-608 Wrocław Industriepark-Drongen 10
Poland 9031 Gent
Tel: +48 71 782 70 00 Belgium
Email MSDS.EU@delaval.com Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4. (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Contient

Acide phosphorique; Acide sulfurique

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Acide phosphorique 7664-38-2	231-633-2	10 - 20	Skin Corr. 1B (H314) B Acute tox. 4 (H302) Met. Corr. Cat. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 10% $\leq$ C<25% Skin Corr. 1B : C $\geq$ 25% Skin Irrit. 2 : 10% $\leq$ C<25%	-	-	01-2119485924-24
Acide sulfurique 7664-93-9	231-639-5	5 - 10	Skin Corr. 1A (H314) B	Eye Irrit. 2 : 5% $\leq$ C<15% Skin Corr. 1A :	-	-	01-2119458838-20

				C>=15% Skin Irrit. 2 : 5%<=C<15%			
--	--	--	--	--	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Acide phosphorique 7664-38-2	> 300 mg/kg (Rat)	2740 mg/kg (Rabbit)	850 mg/m ³ (Rat) 1 h
Acide sulfurique 7664-93-9	2140 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	375 mg/m ³ (air)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Provoque des brûlures. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utilisation:., Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO ₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement
--	--

de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

Remarques générales en matière d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des métaux. Corrosif pour les métaux. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Classe de stockage (Allemagne) 8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide phosphorique 7664-38-2		TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	VME: 0.2 ppm VME: 1 mg/m ³ VLE: 0.5 ppm	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³

Acide sulfurique 7664-93-9	IOELV TWA 0.05 mg/m ³	WEL TVA: 0.05 mg/m ³	VLE: 2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ Peak: 0.1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	HTP: 0.2 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide phosphorique 7664-38-2	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	NDSch: 2 mg/m ³ NDS: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	KZGW: 0.1 mg/m ³ MAK: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 ppm STEL: 0.15 ppm
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Acide phosphorique 7664-38-2	LLV: 1 mg/m ³ STV: 3 mg/m ³			AK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	GVI: 1 mg/m ³ KGV: 2 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	LLV: 0.1 mg/m ³ STV: 0.2 mg/m ³			AK-érték: 0.05 mg/m ³ (torak)	GVI: 0.05 mg/m ³
Nom chimique	Lituanie	Lettonie	Belgique	Union européenne	
Acide sulfurique 7664-93-9		AER: 1 mg/m ³ (8 stundas)			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux
Protection de la peau

lunettes de sécurité avec protections latérales.
Vêtements à manches longues. Vêtements imperméables.
Tablier de protection chimique. Bottes. Gants imperméables.
Gants néoprène.
Gants de protection
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Aspect
Odeur
Seuil olfactif

Liquide
Incolore
Léger/légère
Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion
Point/intervalle d'ébullition
Limite supérieure d'inflammabilité:
Limite supérieure d'explosivité
Limite inférieure d'inflammabilité
Limite inférieure d'explosivité
Point d'éclair
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH
Viscosité cinématique
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants

Valeurs

Aucune donnée disponible
96 °C
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Sans objet
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
1.3 (1%)
Aucune donnée disponible
Soluble dans l'eau
Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau
Pression de vapeur
Densité relative
Densité de vapeur
Caractéristiques des particules

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité

Aucune donnée disponible

Densité de liquide

1.140 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Corrosif pour les métaux

Corrosif pour les métaux (NU Manuel d'épreuves et de critères partie III, 37.4)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques. En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide phosphorique	> 300 mg/kg (Rat)	2740 mg/kg (Rabbit)	850 mg/m ³ (Rat) 1 h
Acide sulfurique	2140 mg/kg (Rat)		375 mg/m ³ (air)

Corrosion/irritation cutanée

Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosif.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun(e) connu(e).

Mutagénicité sur les cellules

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

germinales**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**11.2.2. Autres informations**

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acide sulfurique		LC50 42 mg/l 96 h		EC50 42.5 mg/L 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés**

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Dispose of as hazardous waste in accordance with local regulations.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO****14.1 N° ONU**

3264

14.2 Nom d'expédition	3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	3264
14.2 Nom d'expédition	3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	80

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3264
14.2 Nom d'expédition	3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
 Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
 Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
 Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)
 Dir. 2000/39/CE (OEL)
 Reg. 649/2012/CE (PIC)
 Reg. 648/2004/CE (Detergents)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Annexe I "Liste des substances, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures": Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: Europe (EINECS/ELINCS/NLP).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 25-sept.-2014

Date de révision : 19-avr.-2024

Numéro de révision: 2.3

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 7, 9, 15.1, 16

Some REACH registration numbers given in section 3 are for biocidal active substances and substances of medicinal preparations but are provided as additional information.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité